

2016-2017

NOM DU TITULAIRE :	 LOCAL :

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Nous vous prions de téléphoner à l'école au 613-225-1113 afin de **motiver** <u>CHAQUE</u> <u>JOURNÉE D'ABSENCE</u> de votre enfant.

AUTOBUS SCOLAIRE

Pour toutes questions ou annulations relatives à l'autobus, S.V.P. composez le 613-746-3654.

Cet agenda appartient à :



NOM	
ADRESSE	
VILLE	CODE POSTAL
TÉLÉPHONE	COURRIEL

ENGAGEMENT ENVERS LE CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

J'ai pris connaissance du CODE DE VIE basé sur la grille comportementale de l'école élémentaire publique Charlotte-Lemieux.

Je m'engage à suivre ce code et à collaborer avec toutes les personnes responsables en vue de créer un climat propice à la vie étudiante de l'école.

Signature de l'élève

J'ai discuté avec mon enfant du CODE DE VIE de l'école. Je m'engage à encourager mon enfant à le respecter.

Signature d'un parent

RAISON D'ÊTRE DU CODE DE VIE

Ce code identifie les routines, les attentes et les règles de vie de l'école élémentaire publique Charlotte-Lemieux. Les routines sont en place dans chaque salle de classe pour maintenir un climat d'apprentissage harmonieux. Elles dictent aux élèves la ligne de vie qu'il leur faut prendre pour mieux se responsabiliser. Les règles de vie veillent à ce que des normes de comportement uniformes soient adoptées au sein de l'école. Quant aux attentes, elles reflètent les manières courtoises d'être et d'agir de tout le personnel travaillant à Charlotte-Lemieux.

Le code de vie de notre école découle tant des attentes du Ministère de l'Éducation que des politiques et directives administratives émises par le CEPEO (Conseil des écoles publiques de l'est de l'Ontario). Il s'applique à toutes les activités prenant part sur la propriété scolaire c'est-à-dire dans l'école, sur le terrain de l'école, dans les autobus scolaires, à la période du dîner et aussi, lors des sorties éducatives et des activités parascolaires. Il souligne l'importance de la collaboration et de la coopération de tous et de chacun pour la réussite scolaire de l'élève dans un milieu de vie francophone, sain et sécuritaire où le respect mutuel et le civisme sont de toute première importance.

ORIENTATION DE L'ÉCOLE

Les parents, les élèves et le personnel désirent que l'école élémentaire publique Charlotte-Lemieux soit un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire où l'enfant apprend :

- à se connaître, à se respecter et à développer une saine estime de soi;
- à respecter l'autre, la propriété et l'environnement;
- a devenir autonome pour assurer progressivement la responsabilité de son apprentissage et de son comportement.

Ces normes établies sont applicables pour toute personne présente à l'école : élèves, parents, personnel, bénévoles et visiteurs. Un ou plusieurs manquements au Code de vie peuvent conduire à un retrait, une suspension ou un renvoi, conformément au Guide des suspensions, des renvois et des droits de recours du CEPEO (voir annexe 4).

À l'école Charlotte-Lemieux, nous reconnaissons qu'il est important de promouvoir et de renforcer activement les comportements **appropriés et positifs** afin de **favoriser et de maintenir** un milieu d'apprentissage et d'enseignement riche, stimulant et sécuritaire dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. Pour ce faire, un programme de Soutien au Comportement Positif (SCP) est en vigueur à l'école. Il vise trois valeurs essentielles : Le **respect**, la **responsabilité** et l'**engagement**.

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE : LES ROUTINES

ROUTINES	RAISON(S) D'ÊTRE	CONSÉQUENCE(S) POSSIBLE(S)		
ARRIVÉE À L'ÉCOLE — - J'arrive à l'école à partir de 9 h, période à laquelle débute la surveillance. Si j'arrive par autobus, je descends au signal et je me dirige vers la cour de l'école immédiatement.	- Assurer la sécurité de tous.	Discussion et avertissement Révision des procédures Pratique de la routine Retenue Communication avec les parents		
ASSIDUITÉ/PONCTUALITÉ — - J'arrive à temps à l'école et à mes cours. Je me rends à mon entrée dès le son de la cloche. Si j'arrive en retard, je me présente au secrétariat afin d'obtenir ma fiche d'assiduité.	- Éviter les dérangements qui nuisent à la qualité de l'apprentissage - Assurer la sécurité des élèves.	 Rappel de la procédure établie Le retard est inscrit au registre de la classe et au bulletin scolaire. Le temps perdu sera repris si nécessaire. Communication avec les parents Si le retard ou l'absence est non motivé, possibilité d'une référence à la conseillère en assiduité du conseil. 		
CIRCULATION - J'utilise le trottoir en tout temps pour me rendre dans la cour ou lorsque je la quitte. - Je marche calmement à droite dans les couloirs de l'école. - À 15 h 45, je quitte l'école par la sortie qui m'est assignée, et ce, en marchant sans délai. Je me rends immédiatement à mon autobus. - Je peux entrer dans l'école seulement si j'obtiens la permission de la personne qui surveille.	-Assurer le bon ordre et la sécurité de tousRespecter l'horaire de départ des autobus Assurer le bon ordre et la sécurité de tous Contrôler les allées et venues dans l'école.	 Discussion et avertissement Révision des procédures Pratique de la routine Retenue Communication avec les parents 		
HYMNE NATIONAL - Je me lève pour chanter l'« Ô Canada » lors du rassemblement au début de la journée.	- Démontrer de la fierté envers son pays - Respecter une attente du Code de conduite du Ministère de l'Éducation de l'Ontario.	- Rappel - Communication avec les parents		
PÉRIODE DU DÎNER COLLATION - Je respecte les directives suivantes : * Je fais le choix d'une alimentation saine et équilibrée; * Je n'apporte aucun produit à base de noix, d'arachides ou autre produit très allergène déclaré en classe;	-Permettre au corps une croissance physique saine et mentale qui facilitera l'apprentissagePrévenir les situations d'anaphylaxie (allergies mortelles).	- Rappel - Isolement - Communication avec les parents.		
* Je reste assis, je mange calmement et je parle à voix basse à mes voisins immédiats. * Je ne lance pas et ne jette pas de nourriture. * Je dispose de mes déchets aux endroits appropriés et je nettoie ma place. * Je m'efforce de recycler.	-Assurer: *l'apprentissage des bonnes manières à table; * le bon ordre de l'école; * un climat favorable; * la sécurité des élèves. - Protéger l'environnement.	 Nettoyer les dégâts. Effectuer des travaux de nettoyage en compagnie du concierge. Rappel Isolement Communication avec les parents. 		
* Je ne partage pas ma nourriture et je ne prête pas mes couverts.	- Prévenir les risques de contagion.			

ROUTINES	RAISON(S) D'ÊTRE	CONSÉQUENCE(S) POSSIBLE(S)	
ACTIVITÉS SCOLAIRES - Je rapporte l'autorisation signée par l'un de mes parents, lors de ma participation à des activités à l'extérieur de l'école (visite, voyage, activité sportive, etc.).	-Responsabiliser l'élève par rapport à cette obligationLe bon déroulement demande la coopération de chacunAssurer la sécurité de tous.	- Perte du privilège de participation à l'activitéCommunication avec les parents.	
PLANCHES, PATINS À ROUES ALIGNÉES, SKI DE FOND, ETC. - Avant de me rendre sur la propriété scolaire, j'enlève ces équipements. Le transport de ces équipements doit se faire en toute sécurité (voir la direction pour les procédures).	-Prévenir les accidents.	 Rappel, discussion et avertissement. Communication avec les parents. Perte du privilège de se présenter à l'école avec ces équipements. 	
AUTRE MATÉRIEL - Tout matériel (revues, cartes, objets) à caractère violent ou haineux est interdit à l'école et dans l'autobus.	-Assurer le respect de soi et des autres. -Promouvoir des valeurs saines.	-Confisquer le matériel et communiquer avec les parents. - Rencontrer la direction. - Suspension. - Intervention du policier éducateur de l'école.	
BICYCLETTE - Je marche à côté de ma bicyclette sur la propriété scolaire. Je la range à l'endroit désigné en m'assurant d'avoir un bon système de sécurité.	-Prévenir les accidentsL'école n'est pas responsable du vandalisme ou de la disparition des bicyclettes.	-RappelDiscussion et avertissement -Communication avec les parents -Perte du privilège de se présenter à l'école avec sa bicyclette	
OBJETS INTERDITS À L'ÉCOLE ET DANS L'AUTOBUS - Je n'apporte pas d'appareils électroniques (ex : jeux, cellulaire, baladeur) ni autres jouets, ballons et autres objets personnels.	-L'école n'est pas responsable du bris ou du vol d'objets apportés à l'école. - Éviter des situations conflictuelles. -Éviter l'isolement. -Assurer un milieu calme.	-L'article est saisi et remis aux parents à un moment convenu.	
GOMME À MÂCHER -Je m'abstiens de mâcher de la gomme durant toutes activités scolaires intérieures ou extérieures et dans les autobus.	-Prévenir les risques d'étouffement -Règle de bienséance -Respecter l'environnement: la nature met environ 50 ans avant de détruire une seule gomme à mâcher	 Rappel Jeter la gomme à mâcher. Confisquer le paquet de gomme s'il y a lieu. Communication avec les parents 	

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE : LES RÈGLES DE VIE

RÈGLES	RAISON(S) D'ÊTRE	CONSÉQUENCE(S) POSSIBLE(S)		
RESPECT DE SOI ET DES AUTRES LANGAGE ET POLITESSE - Je suis poli, courtois, respectueux et honnête envers tous et m'engage à promouvoir les valeurs mensuelles de l'école. - J'utilise un langage approprié et respectueux par le ton, le geste et le choix des mots.	-Encourager le respect mutuel en tout temps.	- Avertissement verbal et perte de certains privilèges - Présenter des excuses Poser un geste réparateur Communication avec les parents - Suspension		
DROIT À LA DIFFÉRENCE - Je respecte toutes les personnes de l'école, quelque soit leur race, religion, langue d'origine, âge, sexe, ethnie et leurs particularités individuelles.	-Promouvoir une appréciation de la diversité de la communauté scolaire.	 Avertissement Présenter des excuses. Exercice de réparation Communication avec les parents Suspension 		
CONDUITE DANS L'AUTOBUS - Si je bénéficie du transport scolaire, je suis tenu de suivre les règlements émis par le conseil scolaire et d'obéir en tout temps au conducteur (voir annexe 1).	- Assurer la sécurité et le bon ordre dans l'autobus, afin que le transport scolaire soit sécuritaire pour tous.	- Le transport scolaire est un privilège qui peut- être retiré par la direction de l'école (voir annexe 1).		
RESPECT DE L'AUTORITÉ - Je respecte toute personne en position d'autorité (direction, direction adjointe, enseignant, secrétaire, éducateur, suppléant, moniteur du dîner, visiteur, conducteur d'autobus, concierge, parent, bénévole)	- La collaboration entre les élèves et les personnes responsables favorise la création d'un milieu propice à l'apprentissage.	- Rappel - Rencontre/ discussion - Rencontre avec l'adulte approprié - Communication avec les parents - Retenue - Suspension		
- Je retire mon couvre-chef (casquette, chapeau, fichu, etc.) à l'intérieur, sauf si je dois le porter pour des raisons religieuses.	- Développer de bonnes habitudes vestimentaires et une fierté personnelle Faire preuve de savoir-vivre	- Rappel - Communication avec les parents -L'article est confisqué pour la journée.		
- J'évite de porter des bijoux, des tatouages ou accessoires à caractère violent, sexuel ou vulgaire ou pouvant être perçus comme une arme (chaîne à la taille, chaîne porte- monnaie) et qui peuvent affecter ma sécurité ou celle des autres.	- Promouvoir des valeurs saines. - Assurer la sécurité de tous.	- Retirer les bijoux/objets durant les heures de classe et les confisquer au besoin Communication avec les parents.		

RÈGLES	RAISON (S) D'ÊTRE	CONSÉQUENCE(S) POSSIBLE(S)			
GESTES DE VIOLENCE - Je n'apporte aucun objet violent et/ou dangereux à l'école ou dans l'autobus (canif, arme, explosif, allumettes, briquet, jouets à caractère violent, etc.)	- Assurer un milieu sécuritaire pour tous Faire preuve de savoir-vivre. - Éviter les accidents.	- Confisquer l'objet Communication avec les parents - Suspension - programme d'intervention sociale avec nos éducateurs et/ou travailleuse sociale et psychologue - Intervention du policier éducateur de l'école			
ACTES DE VIOLENCE - Je ne pratique ou n'encourage aucune activité ou jeu par lequel je frappe, pousse, crache, bouscule, me chamaille ou intimide les autres. - Je ne pratique aucune forme de violence verbale ou écrite telle que : harcèlement, intimidation, insultes, menaces, langage abusif, taxage, etc. - Je ne lance pas de cailloux, boules de neige et autres objets, etc. - Je dois rapporter tout incident d'agression physique, de langage abusif, d'intimidation à la personne responsable.	 Assurer la sécurité de tous. Le droit à un milieu sécuritaire pour tous - Promouvoir des valeurs saines pour une meilleure estime de soi. Assurer la sécurité de tous. Toute forme d'intimidation ou de violence peut mener à des accidents et à des blessures sérieuses. 	 Avertissement Présenter des excuses. Communication avec les parents. Retenue Feuille de réflexion Carte d'excuse Rencontre avec la direction et les parents Suspension Renvoi de l'école Intervention du policier éducateur de l'école 			
Vol - Je ne prends pas la propriété des autres.	- Respect de la propriété des autres.	 Communication avec les parents Remettre l'objet. Présenter des excuses. Suspension Intervention du policier éducateur 			
ALCOOL ET DROGUE - La cigarette, l'alcool et la drogue sont interdits sur la propriété scolaire.	- Favoriser une bonne santé personnelle. - La sécurité de tous	 Le matériel est confisqué. Communication avec les parents Suspension/renvoi Intervention du policier éducateur de l'école 			
MÉDICAMENTS - Je ne prends jamais un médicament sans autorisation.	- Assurer le bien-être de tous.	Le médicament est confisqué.Communication avec les parents			
Aucun médicament ne peut être administré à un élève par le personnel de l'école, sans la demande écrite d'un parent et la signature d'un médecin sur les formulaires de l'école (la posologie prescrite par le médecin doit figurer sur le contenant). Le parent doit remettre le médicament bien identifié au secrétariat. Les médicaments seront conservés au secrétariat et administrés par des membres du personnel assignés seulement.					
Des formulaires à cet effet sont inclus dans le cahier de renseignements de début d'année et aussi disponibles au secrétariat.					

Annexe 1

Programme de soutien au comportement positif (SCP)

À l'école Charlotte-Lemieux, nous reconnaissons qu'il est important de promouvoir et de renforcer activement les comportements **appropriés et positifs** afin de **favoriser et de maintenir** un milieu d'apprentissage et d'enseignement riche, stimulant et sécuritaire dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. Pour ce faire, un programme de Soutien au Comportement Positif (SCP) est en vigueur à l'école.

Grille comportementale de l'école élémentaire Charlotte-Lemieux

	Autobus	Corridor et Escaliers	Vestiaire	Salle de classe	Gymnase	Dîner	Toilettes	Cour d'école	Bibliothèque et laboratoire d'informatique	Rassemblement	Bureau
engagEment	Je parle français.	Je gère mon temps efficacement. J'obtiens la permission de l'adulte pour circuler seul.	Je m'empresse de me préparer.	Je parle français. Je m'engage dans mon apprentissage. Je contribue à un climat propice à l'apprentissage.	Je parle français. Je respecte les règles du jeu. Je fais preuve d'esprit sportif.	Je garde le silence ou je chuchote en français lorsque c'est permis. Je garde ma place propre.	Je vais directement aux toilettes et je reviens immédiatement.	Je parle français. Je demeure dans mon aire de jeu. À la cloche, je m'empresse de me rendre à ma classe.	Je fais attention aux livres et à l'équipement. Je quitte mon poste de travail au signal.	Je participe activement et positivement. Je participe en français.	Je parle en français.
respeCt	Je respecte les consignes du conducteur et des brigadiers. Je parle poliment et voix basse. Je respecte la propriété des autres.	Je garde le silence. J'enlève mon chapeau. Je respecte l'espace des autres.	Je garde le silence. Je respecte la propriété des autres.	J'écoute la personne qui parle. Je lève la main et attends mon tour pour parler. Je respecte l'opinion et la propriété des autres.	J'écoute la personne qui parle. Je respecte les consignes de l'adulte.	Je suis les consignes du surveillant(e) ou de la surveillante. J'attends le signal du surveillant avant de me préparer. J'ai de bonnes manières. Je respecte la propriété des	Je garde le silence. Je respecte l'intimité des autres et la mienne.	J'inclus les autres dans mes jeux. J'utilise un bon langage. Je respecte la propriété des autres.	Je garde le silence ou chuchote lorsque permis. J'utilise les sites et le clavardage de façon appropriée (voir consentement)	Je suis à l'écoute de ce qui se passe à l'avant. Je démontre poliment mon appréciation.	J'attends que l'adulte soit prêt ou prête avant d'interagir. Je parle poliment et à voix basse. Je respecte l'espace des autres.
responsabiLité	Je m'assois correctement et je reste assis jusqu'à l'arrêt.	Je prends et garde mon rang. Je marche en tout temps. Je circule à droite.	Je range mes effets dans mon espace personnel.	Je prépare et organise mon matériel. Je m'applique et j'exécute mes travaux. Je complète et remets mes devoirs à temps.	J'ai le matériel nécessaire pour mon cours d'éducation physique. Je participe de façon sécuritaire.	autres. Je mange uniquement ce qu'il y a dans ma boîte à dîner et je me sers dans le bac selon les consignes de l'enseignant(e). Je trie et lave mes déchets. Je pousse ma chaise.	Je me lave les mains. Je garde les lieux propres.	Je règle mes conflits de façon pacifique. Je respecte l'environnement. Je joue de façon sécuritaire.	Je retourne mes livres à temps. Je replace mes livres correctement.	J'entre et je m'assois en silence. J'attends le signal avant de me déplacer.	Je vais directement au bureau et je reviens immédiatement. Selon la circonstance, je reste assis calmement jusqu'à ce qu'un adulte vienne me chercher.

LES RÈGLES CONCERNANT LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Je suis à mon arrêt cing (5) minutes avant l'arrivée de l'autobus:
- Je monte calmement dans l'autobus et je demeure assis à la place qui m'est assignée pendant toute la durée du trajet;
- Je garde mes pieds à l'intérieur du banc et je laisse l'allée libre de tout objet;
- Je garde la tête et les bras à l'intérieur et fais face vers l'avant de l'autobus en tout temps;
- Je parle à voix basse et j'utilise un langage poli;
- Je m'abstiens de lancer quoi que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus ou en direction de ce dernier;
- Je ne mange pas et je ne bois pas dans l'autobus;
- Je transporte tous mes effets personnels dans un sac et je les laisse dans ce même sac pendant tout le trajet.



CONSÉQUENCES

Lorsque les règles ne sont pas suivies :

- -Le conducteur avertit verbalement l'élève.
- -Si l'élève continue, le conducteur avertit la direction par écrit du comportement inacceptable de l'élève (le premier rapport), la direction rappelle les règlements de sécurité à l'élève et les parents sont informés par écrit et/ou par téléphone.
- Au deuxième rapport, la direction rappelle les règlements de sécurité à l'élève et les parents sont informés par écrit et/ou par téléphone. Une conséquence sera donnée à l'élève à l'école (ex. : retenue à la récréation, fiche de réflexion...).
- Au troisième rapport, la direction informe les parents d'une suspension de transport pour un minimum d'une journée.
- Les rapports subséquents entraînent des suspensions de plus d'un jour pouvant aller jusqu'à la perte complète du privilège d'utiliser le transport scolaire.

NOTE : Prendre l'autobus scolaire est un privilège, non un droit. Il est donc possible même après un seul rapport de refuser de transporter un élève dont le comportement est tel, qu'il met en danger la vie et la sécurité des autres.



Tableau d'interventions disciplinaires possibles

Mesure d'intervention	Renforcement positif	Conséquences possibles *		
 Communiquer avec les parents Faire un retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève Aider l'élève à faire un geste réparateur Faire des suivis auprès de 	 Communication avec les parents Félicitations Privilèges Encouragements Activités récompenses Privilèges Certificats 	 Discussion et avertissement Communication avec les parents Retrait Travail de recherche à compléter à la maison Rencontre avec la direction 		
l'élève et les parents Rencontrer l'équipe de la réussite Rédiger un contrat Préparer une feuille de route Carnet de comportement Rappeler les règles avant une activité Rencontrer les parents Faire des suivis auprès des spécialistes (travailleur social, psychologue) Mettre en place un plan d'intervention	 Tableau de mérite Renforçateurs sociaux Récréations prolongées Billets SCP 	 Perte de privilège Intervention du policier éducateur de l'école Gestes réparateurs Présenter des excuses orales ou écrites Fiche de réflexion Révision des procédures Pratique de la routine Effectuer des travaux de nettoyage en compagnie du concierge Suspension 		

^{*}Une ou plusieurs conséquences peuvent être appliquées selon la fréquence et la gravité des comportements inappropriés!

SUSPENSION, ENQUÊTE ET RENVOI POSSIBLE

Activités pouvant donner lieu à une suspension 306.

Le directeur d'école examine s'il doit suspendre l'élève qu'il croit s'être livré à l'une ou l'autre des activités suivantes pendant qu'il se trouvait à l'école ou qu'il prenait part à une activité scolaire, ou dans d'autres circonstances où le fait de se livrer à l'activité aura des répercussions sur le climat scolaire.

Voici la liste:

- 1.1 Menacer verbalement d'infliger des dommages corporels graves à autrui
- 1.2 Être en possession d'alcool ou de drogues illicites
- 1.3 Être en état d'ébriété ou sous l'effet d'une drogue illicite
- 1.4 Dire des grossièretés à un enseignant ou à une autre personne en situation d'autorité
- 1.5 Commet un acte de vandalisme qui cause des dommages importants aux biens scolaires
- 1.6 Pratiquer l'intimidation
- 1.7 Se livrer à une autre activité pour laquelle le directeur d'école peut suspendre un élève aux termes d'une politique du conseil avec l'approbation de la surintendance.
- 1.7.1 Agression physique
- 1.8 Utilisation inappropriée des moyens de communication électronique ou des dispositifs médiatiques

Activités devant donner lieu à une suspension selon l'article 310.

Le directeur d'école doit suspendre l'élève qu'il croit s'être livré à l'une ou l'autre des activités suivantes pendant qu'il se trouvait à l'école ou qu'il prenait part à une activité scolaire, ou dans d'autres circonstances où le fait de se livrer à l'activité aura des répercussions sur le climat scolaire.

Voici la liste:

- 2.1 Être en possession d'une arme, notamment une arme à feu
- 2.2 Se servir d'une arme pour infliger ou menacer d'infliger des dommages corporels à autrui
- 2.3 Faire subir à autrui une agression physique qui cause des dommages corporels nécessitant les soins d'un médecin
- 2.4 Commettre une agression sexuelle
- 2.5 Faire le trafic d'armes ou de drogues
- 2.6 Commettre un vol qualifié
- 2.7 Distribution d'alcool à une personne mineure
- 2.7.1 Pratiquer l'intimidation, si les circonstances suivantes sont réunies :
- i. l'élève a déjà été suspendu pour avoir pratiqué l'intimidation,
- ii. la présence continue de l'élève dans l'école représente un risque inacceptable pour la sécurité d'une autre personne.
- 2.7.2 Se livrer à une autre activité visée au paragraphe 306 (1) qui est motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou l'expression de l'identité sexuelle.
- 2.8 Se livrer à une autre activité qui, aux termes d'une politique du conseil, est une activité pour laquelle le directeur d'école doit suspendre un élève et donc mener une enquête, conformément à la présente partie, pour établir s'il doit recommander au conseil de renvoyer l'élève.